



PRÉFET DES ARDENNES

Direction Départementale des
Territoires des Ardennes

Service environnement
Procédures environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LES COMMUNES DE BELVAL, DAMOUZY ET WARQC
Impact environnemental du projet de création d'une route de 3 300 m
dit "barreau de raccordement" entre l'échangeur/giratoire de l'A304 de Charnois
et la RN43 au niveau de la côte du Temple (aménagement d'un nouveau giratoire) à Warcq

L'enquête publique citée en titre, ouverte par arrêté n°2016-524 du 22 septembre 2016, fait suite à l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 déclarant le projet de cette route d'utilité publique après l'enquête publique s'étant déroulée du 31 août au 1^{er} octobre 2015.

La présente enquête porte sur le projet et ses aménagements (notamment la création de 2 carrefours giratoires, d'un viaduc de 150 m à la Grange-aux-Bois et d'un pont route) dans son impact sur les espèces protégées, la ressource en eau, les milieux aquatiques ainsi que les mesures prévues pour compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et les modalités de leur suivi.

L'enquête, menée par Mme Raymonde Paquis, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et M. Michel Zgajnar en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, durera 32 jours (du lundi 17 octobre 2016 au jeudi 17 novembre 2016 inclus). Pendant cette durée **toute personne pourra :**

- **obtenir des informations** sur le dossier auprès du Conseil départemental des Ardennes, à la Direction des routes, infrastructures et mobilités - Hôtel du Département - CS 20 001 - 08 011 Charleville-Mézières Cedex, au 03.24.55.68.13 ou au 03.24.55.68.09

- **consulter le dossier** sur <http://www.ardennes.gouv.fr/impact-hydraulique-et-environnemental-barreau-a2119.html>

- **faire part de son avis, de ses propositions et contre-propositions sur les registres d'enquêtes** déposés avec le dossier :

en Mairie de Belval	en Mairie de Damouzy	en mairie de Warcq (siège de l'enquête)
le mardi de 9h à 12h et le mercredi de 18h à 19h	le lundi de 15h à 19h et du mardi au vendredi de 9h à 11h	du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

- **être reçue par Mme le commissaire-enquêteur :**

en Mairie de Belval	en Mairie de Damouzy	en Mairie de Warcq
le vendredi 21 octobre de 14h à 16h le mercredi 2 novembre de 17h à 19h	le jeudi 27 octobre de 9h à 11h le mardi 15 novembre de 16h à 18h	le lundi 17 octobre de 9h à 12h le samedi 12 novembre de 10h à 12h le jeudi 17 novembre de 15h à 18h

- **adresser ses remarques par :**

- courrier postal à l'adresse : mairie de Warcq « *Enquête publique Barreau A304/RN43* », à l'attention de Madame Paquis", commissaire-enquêteur, 3 Place de la Mairie 08 000 Warcq

- courrier électronique identifié : "*Enquête publique Barreau A304/RN43*" à l'adresse : warcq@wanadoo.fr.

La décision de refus ou d'autorisation fera l'objet d'un arrêté préfectoral en application des dispositions des articles L214-1 et R214-6 à R214-31 du code de l'environnement.

Les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur seront accessibles pendant un an sur le site internet des services de l'Etat, en mairies de Belval, Damouzy et Warcq et à la direction départementale des territoires - 3, rue des Granges-Moulues - B.P. 852 - 08 011 Charleville-Mézières Cedex.

Charleville-Mézières, le 22 septembre 2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Pour le préfet

Frédéric CLOWEZ